

## DESCRIPTION DE POSTE

# Personnel pour le scrutin par anticipation et le jour du scrutin Préposé à l'information

*Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme genre neutre.*

Élections Manitoba est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui est chargé d'administrer des élections provinciales libres et équitables. Tous les employés d'Élections Manitoba doivent être non partisans tant au niveau de la perception que dans les faits, et ils doivent signer une entente de confidentialité.

### Responsabilités principales

- Accueillir les électeurs et les aider au besoin.
- Gérer l'entrée des scrutateurs, des candidats et des représentants des médias.
- Apporter son aide en cas d'incident ou d'urgence.
- Maintenir la paix et l'ordre au centre de scrutin.
- Faire des rondes régulières dans la salle de vote, le couloir, les entrées et les salles de toilettes pour s'assurer que personne ne flâne dans le bâtiment.
- Vérifier de façon régulière tout le matériel électoral au centre de scrutin.
- Fermer les portes à 20 h précises. N'accorder AUCUNE exception. Surveiller la porte verrouillée jusqu'au départ du dernier électeur.
- Participer au dépouillement des bulletins de vote (le cas échéant).
- Apporter son aide à la collecte et à l'emballage du matériel et des fournitures en vue de leur retour.

### Qualités requises

- Avoir l'autorisation légale de travailler au Canada.
- Être fiable et compétent.
- Avoir beaucoup d'entregent.
- Être disponible pour travailler de 7 h 30 à 21 h le jour du scrutin.
- Être âgé d'au moins 16 ans.

### À titre d'employé, le préposé à l'information :

- n'est pas autorisé à participer à des activités politiques partisans à compter de la date de son serment d'entrée en fonction au poste d'Élections Manitoba jusqu'au jour du scrutin (la participation à ces activités entraînera un renvoi immédiat);
- communique des renseignements sans préjugé ni opinion au sujet de l'élection lorsqu'il se trouve au centre de scrutin;
- ne répond qu'aux questions relatives au processus électoral (p. ex. heures de scrutin).

### Rémunération

- Salaire minimum plus 2 \$ l'heure.
- Formation rémunérée.

Les revenus gagnés seront déclarés sur un feuillet T4.